

Concertation chartre  
d'engagements sur l'usage des  
produits phytosanitaires –  
loi EGALIM

Atelier participatif de Châlons-  
en-Champagne  
08/10/2020

SNCF Réseau Grand-Est

Note de Synthèse

16 octobre



# SOMMAIRE

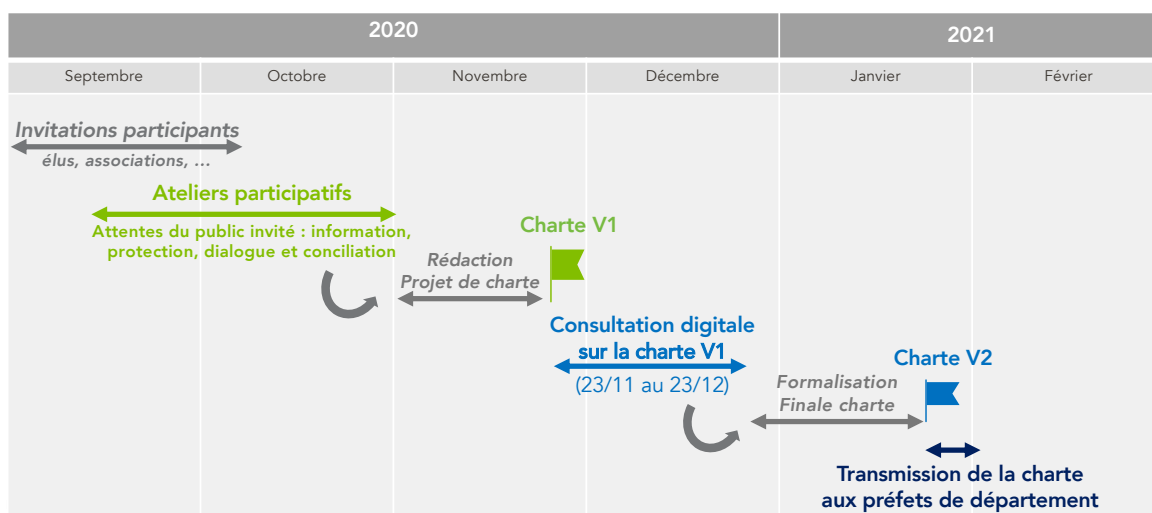
<b>1</b>	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
1.1	RAPPEL DE LA DEMARCHE DE CONCERTATION EGALIM .....	3
1.2	DEROULEMENT DE L'ATELIER .....	3
<b>2</b>	<b>SYNTHESE DES ECHANGES.....</b>	<b>4</b>
2.1	PRESENTATION EN PLENIERE.....	4
2.2	SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS EN SOUS-GROUPES.....	7
2.2.1	<i>Information en matière d'usage des produits phytosanitaires .....</i>	<i>7</i>
2.2.2	<i>Protection des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires.....</i>	<i>8</i>
2.2.3	<i>Dialogue et conciliation concernant l'usage des produits phytosanitaires .....</i>	<i>8</i>
2.2.4	<i>Priorisation des contributions par thème.....</i>	<i>8</i>
2.3	SUITES DU PROCESSUS .....	8
2.4	MOT DE LA FIN .....	9
<b>3</b>	<b>ANNEXES .....</b>	<b>10</b>
3.1	ANNEXE 1 : ATTENTES ET BESOINS EXPRIMES EN AMONT DE L'ATELIER .....	10
3.2	ANNEXE 2 : CONTRIBUTIONS EN SOUS-GROUPES THEMATIQUES ET PRIORISATION .....	10
3.2.1	<i>Contributions en matière d'information sur l'usage des produits phytosanitaires .....</i>	<i>10</i>
3.2.2	<i>Contributions en matière de protection des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires.....</i>	<i>11</i>
3.2.3	<i>Contributions en matière de dialogue et conciliation en lien avec l'usage des produits phytosanitaires.....</i>	<i>11</i>
3.3	ANNEXE 3 : LISTE DES PARTICIPANTS .....	12

# 1 Introduction

## 1.1 Rappel de la démarche de concertation Egalim

L'article 83 de la loi Egalim (« protection des personnes lors de l'utilisation des produits phytosanitaires à proximité des zones d'habitation ») et le décret d'application du 27/12/2019 prévoient que l'utilisation des produits phytosanitaires soit encadrée par des chartes d'engagements élaborées par les utilisateurs suite à une concertation avec le public.

Dans ce cadre, SNCF Réseau a engagé une démarche de concertation pour construire une charte d'engagements. Cette démarche participative est structurée en deux étapes entre septembre et décembre 2020.



L'atelier participatif du 08/10/2020 à Châlons-en-Champagne s'inscrit dans la 1<sup>ère</sup> étape de cette concertation.

## 1.2 Déroulement de l'atelier

19 participants dont 12 hors SNCF Réseau et Nicaya Conseil

Durée de l'atelier : 18h15 à 20h30

L'atelier s'est déroulé en 4 temps

- Introduction générale sur la loi Egalim et la démarche de concertation conduite par SNCF Réseau pour élaborer une charte d'engagements en lien avec l'usage des produits phytosanitaires
- Enjeux et pratiques de maîtrise de la végétation sur le réseau ferré national

- Travail en sous-groupes sur les 3 thématiques de la charte d'engagements : information, protection, dialogue et conciliation
- Partage des productions des participants et priorisation

## 2 Synthèse des échanges

---

### 2.1 Présentation en plénière

Avant de débiter la présentation en plénière, Valérie Crouvezier, responsable du pôle environnement et développement durable à la direction territoriale Grand-Est chez SNCF Réseau a accueilli et remercié les participants et rappelé le cadre d'organisation de la séance de travail : la loi Egalim et la rédaction d'une charte qui encadre l'utilisation des produits phytosanitaires dans une perspective de réduction et de développement de nouvelles pratiques. Valérie Crouvezier a souligné la volonté de SNCF Réseau de conduire une concertation à l'échelle des territoires pour appuyer l'élaboration de la charte sur des contributions locales. En conclusion de son accueil, Valérie Crouvezier a indiqué aux participants l'organisation de la séance : un temps de partage d'information par SNCF Réseau et un travail en sous-groupe dans le but de mobiliser l'intelligence collective.

Nicaya conseil (en charge de l'animation de l'atelier) a tout d'abord rappelé les précautions sanitaires à respecter pour la sécurité de tous les participants et les dispositions prises pour y contribuer (distance des chaises, mise à disposition de gel hydrol-alcoolique, de masques, ...).

Dans un second temps, Nicaya conseil a proposé aux participants de se présenter, puis rappelé le déroulement de l'atelier et enfin proposé des règles de travail et d'échanges, que les participants ont approuvées.

Nicaya conseil a ensuite proposé aux participants d'exprimer leurs attentes et besoins par rapport à l'atelier (cf. Annexe 1). En synthèse les principales attentes portent sur :

- Le partage d'informations et d'expériences sur les pratiques de maîtrise de la végétation sur le réseau ferré et ses abords ;
- Les dispositions prises par SNCF Réseau pour la biodiversité, les espèces envahissantes ;
- Des précisions sur les traitements utilisés et les alternatives pouvant être mises en place.

Nicaya conseil a précisé aux participants que s'ils souhaitaient aborder d'autres thèmes que celui prévu pour l'atelier, ils pouvaient le formuler oralement et, le cas échéant, le préciser dans le **Cahier d'expression** mis à leur disposition dans la salle.

Lors des deux premiers temps de présentation qui ont suivi SNCF Réseau a **précisé le cadre de la loi EGALIM et de la concertation engagée** ainsi que les **pratiques actuelles**

de SNCF Réseau en matière de maîtrise de la végétation sur le réseau ferré national et les démarches engagées pour sortir en 2021 de l'usage du glyphosate, et à terme de l'usage des produits phytosanitaires de synthèse.

Cette présentation a donné lieu à des échanges qui ont porté sur les principaux points suivants :

- **Le déroulement de la concertation dans le cadre de la loi Egalim et le contenu de la charte**
  - Un participant demande si un volet environnemental notamment sur l'impact de l'usage des produits phytosanitaires sur la biodiversité sera présent dans la charte
    - SNCF Réseau indique que l'ensemble de la charte porte de fait sur l'environnement car la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires favorise la protection de la biodiversité.
  
- **L'entretien de la végétation aux abords des voies**
  - Un participant demande des éclairages sur le principe de coupe de SNCF Réseau. À savoir si les interventions visent à supprimer toute la végétation dans les abords de voies végétalisés en ne conservant que la végétation basse
    - SNCF Réseau indique pratiquer des coupes pour des raisons de sécurité : les arbres peuvent être malades, blessés et chuter sur la voie. L'objectif n'est pas de supprimer l'intégralité de la végétation mais bien la végétation qui impacte la sécurité de la voie.
    - Quand un chantier d'abattage d'arbres est organisé, SNCF Réseau étudie l'état des talus, l'état des arbres pour enlever prioritairement ceux qui sont malades. La coupe n'est pas systématique et les arbustes sont laissés en place.
    - Il est également important d'avoir à l'esprit que sur un important linéaire de voies, des espèces envahissantes ne laissent plus de place à la biodiversité. Pour réduire leur développement et sécuriser les voies, SNCF Réseau a nécessairement recours à des pratiques de coupes « industrielles » permettant une maîtrise la végétation.
  - Un participant indique que la coupe de certaines espèces envahissantes peut contribuer à accentuer leur développement au contraire d'autres pratiques plus ciblées tel que le cerclage.

- SNCF Réseau précise que cette solution est une bonne solution mais difficile à généraliser étant donné l'étendue du réseau : plus de 60.000 kilomètres de voies à traiter.
- Ceci explique notamment la nécessité actuelle de recourir après les coupes à l'usage de produits sélectifs de synthèse permettant de limiter la repousse de ces espèces envahissantes.
- Un participant demande si pour compenser le procédé industriel du désherbage et les impacts que celui-ci peut avoir sur les paysages, des mesures compensatoires sont prises par SNCF Réseau
  - SNCF Réseau indique que le sujet des mesures compensatoires est principalement traité dans le cadre des projets d'investissement et développement et non dans la maintenance.
  - Toutefois, sans que cela soit désigné sous l'appellation « mesures compensatoires » SNCF Réseau travaille sur la valorisation de son foncier et étudie notamment comment valoriser d'un point de vue écologique et environnemental (photovoltaïque, puits de carbone, biodiversité, etc...) les parcelles « délaissées » qui n'ont pas d'utilité ferroviaire à ce jour.
  - SNCF Réseau précise enfin proposer des conventions aux collectivités pour leur permettre de gérer l'entretien de certaines emprises ferroviaires. Cela reste toutefois encore peu pratiqué car les collectivités n'ont pas nécessairement les ressources pour un tel entretien.
- Un participant demande des précisions sur les modalités induites par le mot « entretien » dans le cadre de telles conventions.
  - SNCF Réseau précise que le terme se définit dans la convention de partenariat selon la commune. Cela peut permettre de faire davantage de traitement différencié selon les situations.
- **L'usage des produits phytosanitaires**
  - Un participant demande comment sont récupérés les produits phytosanitaires au niveau de la voie étant donné que les voies sont drainées pour faciliter l'écoulement des eaux.
    - SNCF Réseau indique que tous les produits utilisés sont à très faible mobilité pour limiter leur infiltration
  - Un participant demande pendant combien de temps SNCF Réseau va utiliser les produits de synthèse
    - SNCF Réseau précise qu'à l'heure actuelle l'offre alternative n'existe pas encore : il n'existe qu'un seul produit de biocontrôle, l'acide pélargonique, qui doit être associé à un

- produit antigerminatif de synthèse pour être efficace (le mélange qui sera utilisé sera à 95% d'acide pélargonique)
- À ce jour il n'est pas possible de donner une échéance, si ce n'est la sortie du glyphosate en 2021.
  - Un participant demande si les produits phytosanitaires ont évolué depuis leur utilisation à l'origine
    - SNCF Réseau indique que l'utilisation des produits phytosanitaires a fortement évolué : leur utilisation a commencé en 1925 à la SNCF. Les produits utilisés aujourd'hui sont grandement différents de ceux utilisés à l'époque. Ils sont soumis à une Autorisations de Mise sur les Marché (AMM) fourni par l'ANSES.

## 2.2 Synthèse des contributions en sous-groupes

Les participants ont ensuite été invités à travailler en sous-groupes pour formuler leurs contributions sur les 3 thèmes prévus par le décret EGALIM pour la charte d'engagements :

- **Information** sur l'usage de produits phytosanitaires
- **Protection** des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires
- **Dialogue et conciliation** par rapport à l'usage des produits phytosanitaires

*Le détail des contributions en atelier est proposé en Annexe 2 à la présente note de synthèse.*

### 2.2.1 Information en matière d'usage des produits phytosanitaires

Les contributions ont permis de mettre en évidence les principales attentes suivantes en matière d'information sur l'usage des produits phytosanitaires :

- Le partage d'informations avec les collectivités, les associations, les riverains ... (cartographie, produits utilisés, dates de traitement, enjeux des traitements, les alternatives possibles et leurs coûts...).
- La mise en place d'interlocuteurs dédiés et identifiés au sein d'SNCF Réseau.
- Des informations précises et accessibles sur les produits phytosanitaires utilisés par SNCF Réseau.
- Travailler de façon partenariale avec les collectivités locales pour mieux informer les riverains.

## 2.2.2 Protection des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires

Les contributions ont permis de mettre en évidence les principales attentes suivantes en matière de protection des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires :

- La poursuite des programmes de recherche et développement pour sortir de l'usage des produits phytosanitaire.
- L'augmentation des zones de non-traitement et l'adaptation des périodes de traitement aux cycles naturels (faune / flore) et aux conditions climatiques.
- Le partage d'informations et la signalisation des traitements.

## 2.2.3 Dialogue et conciliation concernant l'usage des produits phytosanitaires

Les contributions ont permis de mettre en évidence les principales attentes suivantes en matière de dialogue et de conciliation en lien avec l'usage des produits phytosanitaires :

- La mise en place d'outils et permettant le dialogue et la conciliation : application smartphone, plateforme internet, médiateur extérieur...
- La définition d'un protocole et de référents associés en cas de litige : référents, services médiateurs, experts.

## 2.2.4 Priorisation des contributions par thème

Après avoir partagé les résultats des travaux des groupes sur chaque thème, les participants ont priorisé les contributions en fonction de celles qui leur paraissaient prioritaires à mettre en œuvre (cf. annexe 2).

## 2.3 Suites du processus

A l'issue de la séance SNCF Réseau a présenté les suites du processus de concertation :

- Diffusion du document support de présentation et d'une synthèse des échanges et contributions des participants lors de l'atelier
- Poursuite de l'étape 1 de la concertation avec de nouveaux ateliers
- La démarche d'élaboration de la charte d'engagements qui s'en suivra

Au terme de l'atelier SNCF Réseau a remercié les participants pour leur participation active et leur présence à l'atelier.



Les participants ont été invités à consulter le site internet ([www.sncf-reseau.com/fr/riverains-info-phyto-vegetation](http://www.sncf-reseau.com/fr/riverains-info-phyto-vegetation)) afin de rester informés et télécharger la plaquette d'information relative à la maîtrise de la végétation.

## 2.4 Mot de la fin

Au terme de l'atelier, Nicaya conseil a demandé aux participants un mot d'appréciation sur l'atelier.

Les contributions des participants sont les suivantes :

- Bienveillance
- Intéressant
- Échange positif
- Communication
- Constructif
- Très bonne initiative
- Dialogue
- Dynamique
- Positif pour tout le monde
- Interactif
- Dialogue chaleureux

## 3 Annexes

### 3.1 Annexe 1 : attentes et besoins exprimés en amont de l'atelier

Les participants ont été invités au début de l'atelier à exprimer leurs attentes et besoins pour cette réunion.

- Recueil d'information et échanges sur les pratiques de SNCF Réseau
- Inquiétudes sur la pollution des rivières
- Mieux connaître les pratiques SNCF Réseau en lien avec les captages d'eau potable
- Connaître le lien entre les voies ferrées et le travail réalisé sur les trames vertes et bleues
- Connaître l'impact des traitements sur la qualité de l'air, de l'eau, du sol
- Préciser les attentes du grand public sur le sujet

### 3.2 Annexe 2 : contributions en sous-groupes thématiques et priorisation

Les contributions des sous-groupes de travail ont été consignées en séance. Elles sont retranscrites littéralement ci-dessous pour chacune des thématiques abordées. Le résultat de la priorisation des contributions par les participants est proposé dans la colonne de droite (nombre de suffrages recueillis).

#### 3.2.1 Contributions en matière d'information sur l'usage des produits phytosanitaires

Les contributions sont classées par ordre de priorité, suite au vote des participants effectué en séance.

Information	
Information des communes par courrier avant le passage du train désherbeur	10
Travailler avec les collectivités pour communiquer sur les calendriers de traitement et via une lettre d'information	8
Informers les collectivités sur la réglementation générale liée à l'activité ferroviaire avec un référent SNCF auprès des collectivités pour obtenir les informations	6
Diffuser la charte aux communes et aux riverains	4

Information simplifiée par des schémas	3
La charte doit être un code de bonne conduite	3
Document type fait par SNCF Réseau pour informer (plaquette d'informations)	1
Davantage d'informations sur les produits phytosanitaires (santé, environnement)	1
Savoir si les produits sont homologués	

### 3.2.2 Contributions en matière de protection des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires

Les contributions sont classées par ordre de priorité, suite au vote des participants.

Mesures de protection	
Prévoir une zone tampon le long des voies et une signalétique adaptée en particulier en zones rurale	9
Tester de nouveaux produits non dangereux pour les humains et l'environnement : innovation	8
Traiter uniquement quand les conditions climatiques le permettent (pas de vent, pas de pluie)	6
Calendrier des traitements à appliquer en tenant compte de ce qui se passe dans la nature au niveau faune et flore	5
Zones de non-traitement à augmenter lors des passages à proximité des zones humides	5
Tenir compte des retentissements du projet sur la diffusion des plantes invasives	1

### 3.2.3 Contributions en matière de dialogue et conciliation en lien avec l'usage des produits phytosanitaires

Les contributions sont classées par ordre de priorité, suite au vote des participants.

Dialogue et conciliation	
Prévoir des services de médiateurs en cas de litiges	11

Diffusion d'une liste de référents SNCF Réseau au niveau communal, départemental et régional sur le sujet	10
Mettre en place une application smartphone et/ou internet pour signaler un problème mais aussi pour informer avant les interventions SNCF Réseau	4
Expert si litige santé ou autre	4
Protocole prévu en cas d'incidents lors des passages du train désherbeur sur une commune	3
Plus de communication	2

### 3.3 Annexe 3 : liste des participants

#### Participants :

- Catherine Bouloy
- Jocelyne Boutilier
- Gilbert Cali
- Michel Cappé
- Adeline Collet
- Stéphane Delavallade
- Valentin Fourdrain
- Rémi Grand
- Pascal Lefort
- Christian Maigret
- Jean-Jacques Pillet
- Marion Dacunha Lobo

#### SNCF Réseau :

- Valérie Crouvezier
- Alexandra Prudhomme
- Valentin Morin
- Christophe Karlin
- Christophe Haissant

#### Nicaya Conseil :

- Pratlong Adeline
- Sabouraud Pauline

Concertation charte d'engagements encadrant l'usage des produits phytosanitaires -  
loi Egalim

Septembre – décembre 2020

Pour vous informer :

[www.sncf-reseau.com/fr/riverains-info-phyto-vegetation](http://www.sncf-reseau.com/fr/riverains-info-phyto-vegetation)

